

5. Modalités d'affiliation et d'adhésion de 13 à 16 mois

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les affiliations pouvant aller jusqu'à 16 mois sont à proposer uniquement aux nouveaux clubs et pour la première année.
- Les licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être délivrées aux nouveaux licencié.es issus d'un nouveau club
- Les licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent aussi être délivrées aux nouveaux licencié.es d'un club en renouvellement d'affiliation ou déjà validé

En **SAISON SPORTIVE** les affiliations et licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être proposées par anticipation **À PARTIR DU 1er MAI** avant la clôture de la saison

En **ANNÉE CIVILE** les affiliations et licences pouvant aller jusqu'à 16 mois peuvent être proposées par anticipation **À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE** avant la clôture de la saison

5. Modalités d'affiliation et d'adhésion de 13 à 16 mois (suite)

LA PROCÉDURE SUR LE SITE DES LICENCES

Pour un club en saison sportive

Saisir la demande d'affiliation et les activités en année civile

Important : avant l'envoi pour validation de l'affiliation, prévenir le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) qui fera le nécessaire pour que la période soit respectée pour l'affiliation et les licences

Pour un club en année civile

Saisir la demande d'affiliation et les activités en saison sportive

Important : avant l'envoi pour validation de l'affiliation, prévenir le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) qui fera le nécessaire pour que la période soit respectée pour l'affiliation et les licences

Par la suite, le Service associatif des Comités (Graziella Trentin) préviendra le Comité qui devra réimprimer les licences avec la bonne période (saison sportive ou année civile)